

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
République Française

NOMBRE DE MEMBRES

| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|--------------------------------------|-------------|---|
| 11 | 11 | 08 |

SEANCE DU 18.08.2011

L'an deux mille onze et le jeudi dix-huit août à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAULIEU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-François BORIE, Maire.

Présents : Mesdames : J. DELEUZE - D. COMBALUZIER -
Messieurs : JF BORIE – JC MATHIEU – G. MERCA
JM TARDIF – L. CHALVET –JP ROGIER

Absents : *Excusés* : Mme Marie-Danielle ESPENEL & Messieurs
ANDRE Christian et Régis QUENTIN

Date de la convocation :
12.08.2011

Date d'affichage :
19.08.2011

Secrétaire de séance : Mr Jean-Paul ROGIER

Objet de la délibération :
DISSOLUTION DU
SYNDICAT DES
TRANSPORTS SCOLAIRES
DU COLLEGE DE JOYEUSE

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération en date du 20 juin 2011 dans laquelle les membres du Comité Syndical des Transports Scolaires du collège de Joyeuse ont émis un avis favorable de la dissolution du Syndicat suite à la présentation du projet de Schéma départemental de coopération intercommunal établi par Monsieur le Préfet de l'Ardèche

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que chaque conseil municipal des communes adhérentes au syndicat se prononce sur cette décision.

Acte rendu exécutoire
Compte tenu de sa transmission
en Sous-Préfecture le 19.08.2011

Le Conseil Municipal de BEAULIEU, après en avoir délibéré,
DONNE UN AVIS FAVORABLE à la dissolution du Syndicat des
Transports Scolaires du collège de Joyeuse.

Le Maire,
J.F BORIE,

Certifié conforme,

Le Maire,
JF BORIE,